



Règlement de la Marche gourmande du Florival

Organisée par le Lions club de Guebwiller

Avec le soutien de la municipalité

Dimanche 8 septembre 2019

Qu'est-ce qu'une marche gourmande ?

C'est un grand moment de convivialité à partager avec ses amis ou sa famille. Les participants y sont invités à déguster les différents plats d'un menu au fil d'une marche à pied d'environ 10,6 kilomètres.

Chaque arrêt correspond à une étape du repas : apéritif, entrée, plat, dessert.

Nombre de participants

Le nombre de participants étant limité à 500, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des bulletins de réservation, accompagnés du règlement par chèque à l'ordre du Lions Club de Guebwiller ou par virement bancaire (voir bulletin d'inscription).

Date limite d'inscription : 3 septembre 2019

Les inscriptions sont à adresser à Mireille Zwiller 16, rue des Acacias, 68360 Soultz, accompagné du chèque de règlement, éventuellement par virement bancaire (voir bulletin d'inscription).

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site internet mis en ligne en juin 2019, ainsi que tout renseignement sur la marche gourmande : tracé et parcours, photos, affiche, etc.

www.marchegourmandeduflorival.com

Lieu de départ et d'arrivée

Parking du centre commercial Leclerc d'Issenheim
Route de Guebwiller, 68500 Issenheim.

Heures de départ :

Les départs auront lieu toutes les 20 minutes de 9h40 à 12h40.

Il est recommandé de vous inscrire en groupe, limité à 70 participants, pour un départ à la même heure.

Menu

Les plats seront préparés par Éric Paal, chef du restaurant « Le Bellevue » à Soultz. Le menu est détaillé sur le bulletin d'inscription.

Condition d'annulation

Du fait de l'organisateur ou des autorités :

- ✚ la manifestation aura lieu sauf conditions météorologiques exceptionnelles ou annulation ou report imposé par les autorités. Si annulation il devait y avoir, la manifestation serait en principe reportée à une date ultérieure.

Du fait d'un ou plusieurs participants :

- ✚ toute inscription est définitive.
- ✚ En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

Responsabilité

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de la faute d'un participant ou de vol durant la manifestation.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé et les boissons alcoolisées doivent être consommées avec modération.

Rappel de la limite légale : 0,5 g d'alcool par litre de sang (ou 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré).

Les enfants mineurs sont impérativement accompagnés d'une personne majeure.

Les chiens tenus en laisse (hors 1ère et 2ème catégories) sont acceptés, ils doivent être vaccinés antirabique.

Les participants s'engagent à respecter :

- ✚ le code de la route et la signalisation mise en place,
- ✚ les lieux traversés sans laisser de traces de leur passage,
- ✚ à ne pas pénétrer dans les vignes, ni de cueillir de raisin.

Parcours de la marche

Embelli de quatre haltes gourmandes, le parcours de 10,6 kilomètres est accessible à tous petits et grands, avec un faible dénivelé de 110 mètres environ.

Prix de la participation

- ✚ Adultes et enfants à partir de 12 ans : 33 €
- ✚ 6 à 12 ans : 15 €
- ✚ Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans, mais ils doivent être annoncés.

Obligations du participant

Du fait de son inscription, le participant :

- ✚ donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toutes photos de l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
- ✚ accepte sans réserve le présent règlement, téléchargeable en version intégrale sur le site web de la manifestation ou communiqué sur simple demande.